

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocutrice : Léa PONCELET  
Tel : 04 72 07 38 37  
Ref : 2021 D 77 LP/BM

**Objet : appel à projets Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

La Ville de Lyon adoptera prochainement une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Elaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce contrat partenarial définit les grands axes qui guideront, au quotidien, l'action des acteurs de la sécurité et de la prévention :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

**Objectifs prioritaires**

Ces nouvelles orientations actualisent le cadre d'action du CLSPD pour mieux répondre aux besoins du territoire. Les actions présentées au titre de cet appel à projets devront ainsi atteindre au moins l'un des objectifs suivants :

- **Prévenir la délinquance juvénile et lutter contre le désœuvrement ;**
- **Protéger les personnes vulnérables et/ou victimes de violences ;**
- **Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion ;**
- **Apaiser l'espace public et les conflits du quotidien ;**
- **Faciliter l'accès au droit ;**
- **Contribuer au rapprochement police-population.**

**Modalités de dépôt des dossiers**

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (*cf. lien ci-dessous*), avant le **15 novembre 2021**. **Tout dossier transmis en retard ne pourra être pris en compte.**

**<https://subventions-aides.lyon.fr/aides>**

## **Co-financement FIPD**

La note de cadrage spécifiant les priorités retenues, pour 2022, au titre du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) et le calendrier afférents seront publiés ultérieurement. Dans l'attente, nous vous rappelons que le taux de financement du FIPD ne peut excéder 50% du coût global de l'action. L'ensemble des projets présentés sera soumis à l'avis consultatif du CLSPD.

## **Contact référent**

Le Service Prévention de la Délinquance se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

### **Service Prévention de la Délinquance**

Léa Poncelet / [lea.poncelet@mairie-lyon.fr](mailto:lea.poncelet@mairie-lyon.fr) / 04 72 07 38 37

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué  
à La Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité

**Mohamed CHIHI**



L'Adjoint au Maire de Lyon délégué  
à L'Action Citoyenne et à la Politique de la  
Ville

**Jean-Luc GIRAULT**

